

chemins de fer français manquaient particulièrement de confort : c'était la suite de l'emprise bureaucratique, disaient les libéraux français. Disposant de toute autorité, les fonctionnaires s'étaient habitués à considérer que les voyageurs avaient été créés pour les chemins de fer, et non, comme ailleurs dans le monde, que les chemins de fer étaient faits pour les voyageurs. En déléguant ses pouvoirs, l'État rendait aussi les compagnies intouchables, et empêchait le redressement des griefs qui étaient portés contre elles, contre l'idéal d'une honnête justice, qui était au cœur du libéralisme.

[Une position radicale : Gustave de Molinari.] Au milieu de ces tendances unanimes, qui se distinguent au milieu du débat sur l'intervention de l'État dans la question des chemins de fer, une position radicale surnage : c'est celle de la liberté totale, défendue par Gustave de Molinari en France puis en Belgique, où il avait trouvé refuge.

La théorie économique que cet auteur avait découvert à Paris, en y arrivant jeune homme encore, n'avait pas tardé à le convaincre des procédés harmonieux de la concurrence. Lorsque la liberté règne, croyait-il donc, l'attrait des profits est si fort, que l'industrie répond à temps, ni trop tôt, ni trop tard, aux sollicitations que les circonstances présentent. Aussi, si une ligne de chemins de fer fait espérer des bénéfices, en répondant à des besoins vivement sentis, on peut être certain qu'elle sera effectuée, si la liberté est laissée aux industriels. En tout, l'intervention de l'État lui apparaissait comme décidément nuisible. (*Œuvres complètes*, t. XI, p. 488.)

La politique libérale consistait donc, disait-il, à remettre l'intégralité des chemins de fer entre les mains de l'industrie privée, seule capable de les exploiter convenablement. Deux étapes successives suffisaient, arguait-t-il : « 1^o Vendre le rail-way national, soit en bloc, soit par tronçons, selon la convenance des acheteurs ; 2^o Laisser librement s'établir des chemins de fer, c'est-à-dire des manufactures de locomotion, comme on laisse librement s'établir des manufactures de draps, de calicots ou de bonnets de coton. » (Idem, t. XII, p. 162)

Dans sa réflexion, assez fine, sur la possibilité d'un développement entièrement privé des chemins de fer, Gustave de Molinari examina la question critique des expropriations, et il fournit à ce sujet une réponse compatible avec les principes de la liberté. « D'abord », soulignait-t-il, « il n'est nullement avéré qu'un chemin de fer ne puisse s'établir, même en Belgique, sans le secours de l'expropriation pour cause d'utilité publique. La première chose à faire serait donc de laisser pleine liberté à tout individu ou à toute association d'individus, de construire et d'exploiter des chemins de fer, à leurs frais et risques, sans que le gouvernement intervînt dans leurs entreprises, du moment où ils s'abstiendraient de réclamer son concours. Ensuite, en admettant que les entrepreneurs de chemins de fer

ne pussent se passer du privilège de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il y aurait lieu, en bonne justice, de leur faire payer ce privilège, véritable servitude imposée à la propriété privée au profit de certaines entreprises qualifiées, on ne sait trop pourquoi, d'utilité publique. Cela étant, voici ce qui arriverait : Ou les entrepreneurs pourraient se passer du secours de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et dans ce cas le gouvernement n'aurait aucunement à se mêler de leurs affaires. Ou les entrepreneurs seraient obligés de réclamer l'assistance de l'État, pour faire exproprier des propriétaires intractables, et dans ce cas le gouvernement, tout en s'abstenant religieusement de leur imposer un tracé ou un tarif, de limiter la durée de leur jouissance, etc., etc., afin de ne point arrêter l'affluence des capitaux dans leur bienfaisante industrie, le gouvernement leur ferait payer son assistance. Que s'il voulait la faire payer trop cher, les entrepreneurs s'en passeraient, soit en subissant les exigences des propriétaires récalcitrants, soit en modifiant leur tracé. » (Idem) Preuve, si besoin était, que son radicalisme était extrêmement bien articulé, et qu'il le défendait en toute connaissance de cause.

CHEVAL, CHEVAUX. Ces *Animaux* sont particulièrement employés dans le *Transport* et à la *Guerre*, où ils sont gaspillés honteusement. Voir ces entrées.

CHEVALIER, MICHEL (1806-1879). Ancien saint-simonien devenu professeur d'économie politique au Collège de France et homme politique ; son héritage libéral est contrasté, mais toutefois honorable.

Ceux qui ne retiennent de la carrière de Michel Chevalier que les aspects embarrassants, entreprennent une tâche aisée, peut-être à leur hauteur : ils ne parleront de son engagement saint-simonien que pour raconter son achèvement pitoyable, par l'emprisonnement et la honte ; ils rappelleront que le professeur estimé d'économie politique au Collège de France avait une formation hâtive et imparfaite, plutôt que de s'attacher à étudier le mérite de ses leçons, et de les comparer au savoir qui se construit dans ce siècle ; ils l'accuseront de modérantisme, en élevant bien haut le radicalisme, malgré ses insuccès pratiques évidents ; enfin ils jetteront le discrédit sur le ralliement de cet homme au Second Empire, en estimant qu'aucune acquisition pour la liberté ne peut le racheter devant l'histoire. Alors, certes, ce n'est pas un éloge qu'ils auront écrit : ils auront peint une protestation, dans des couleurs sombres, choisies de préférence aux autres.

L'examen des documents publics et privés prouve tout au contraire que Michel Chevalier était une figure estimée, respectée, dans le mouvement libéral français et même européen. En classant les archives familiales, dans sa propriété de Cazilhac (Hérault), j'ai pu bien m'en apercevoir : Chevalier entretenait des rapports

cordiaux avec une extrême variété de figures cardinales du courant, telles que Frédéric Bastiat, Ambroise Clément, Frédéric Passy, Léonce de Lavergne, Gustave de Molinari, Édouard Laboulaye, Louis Wolowski, Henri Baudrillart, Gustave du Puynode, Léon Say, Paul Leroy-Beaulieu, J.-E. Horn. À l'évidence, ce n'était pas seulement par politesse qu'on réclamait de toute part son avis autorisé.

Il y eut certes une gêne passagère, lors de son ralliement au futur Napoléon III. Le 10 décembre 1851, Michel Chevalier était revenu à la Société d'économie politique après avoir applaudi au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. « Il fut reçu comme un pestiféré », raconte Jules Simon. « Ses anciens amis s'éloignèrent de lui ; il dîna sans parler aux voisins que le hasard lui avait donnés. Il écouta en silence un premier discours, et quand l'orateur eut fini de parler, il demanda la parole. Il y eut, dans l'assemblée, un mouvement d'opposition très marqué, et quelque hésitation dans le bureau. On se résigna cependant. » (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. 133, p. 70) La grande occupation du courant libéral était alors la préparation du grand *Dictionnaire de l'économie politique*, et tous les auteurs y participaient ; mais Michel Chevalier ne se vit confier que deux articles.

L'ostracisme, toutefois, n'était pas la réponse la plus courante. Gustave de Molinari, qui représente assez la position radicale dans le libéralisme de ce temps, et qui alors avait fait le choix de quitter la France en même temps que bien d'autres, estimait beaucoup ceux qui, comme Joseph Garnier, Henri Baudrillart, ou Michel Chevalier, étaient demeurés en France, pourvu qu'ils continuassent le combat : et Chevalier, le premier, le continuait. Depuis Bruxelles, Molinari trouvait fréquemment à l'en féliciter, en public ou en privé : une fois pour un article dans la *Revue des deux-mondes* ou le *Journal des Économistes*, une autre fois pour une protestation libérale par le Conseil général de l'Hérault, où siégeait Chevalier, ou pour des recommandations de la chambre de commerce de Montpellier, sur laquelle pesait aussi son influence. (*Œuvres complètes*, t. XII, p. 249 et 341 ; t. XIII, p. 505. — Correspondance conservée au château de Cazilhac.) L'héritage de Michel Chevalier, à cette époque troublée, est d'avoir accompagné les grandes réformes, depuis si longtemps attendues, en faveur du libre-échange et de la liberté du travail, qui furent accomplies en France. On ne peut non plus manquer de reconnaître son influence dans la survie de cette association de libre discussion qu'était la Société d'économie politique, et dans la continuation des recueils et des ouvrages qui en provenaient.

Son œuvre, véritablement immense, est dominée par trois grands ouvrages, qui résument des engagements divers, mais conjoints.

Avec ses *Lettres sur l'Amérique du Nord* (1835), Michel Chevalier réimposa le modèle de l'Américain sobre et entreprenant, dont les succès sont fondés sur l'association libre et un pouvoir minimal et décentralisé. Autant peut-être que l'ouvrage plus fameux de Tocqueville, celui de Chevalier engagea les Français à regarder avec envie ces États-Unis prospères et libres. Ce fut pour beaucoup une lecture extrêmement marquante. « Ce fut, en quelque sorte, pour nous, la révélation d'un monde nouveau », se souviendra G. de Molinari. « Cette civilisation si merveilleusement improvisée, ce peuple énergique et fier, grandissant à vue d'œil, au grand air de la liberté, cette démocratie, qui laissait à chacun pleine liberté d'administrer ses affaires à sa guise, sans intervenir entre les citoyens autrement que pour protéger leurs personnes et leurs propriétés, tout cela nous étonna au plus haut degré. Quoi ! nous disions-nous, il y a un peuple au monde qui vit sans Université et sans cultes salariés, sans corps des ponts-et-chaussées, sans recrutement, sans centralisation, sans prohibitions et sans primes à la sortie, sans offices privilégiés, sans industries réglementées, sans manufactures nationales de tabac, de tapis et de porcelaines, sans écoles modèles et sans haras de l'État, et ce peuple n'en est pas encore réduit à marcher à quatre pattes ? Est-ce que cela se peut concevoir ? » (*Œuvres complètes*, t. VII, p. 246).

Dans l'agitation des années 1840 et suivantes, au cours desquelles le socialisme et le protectionnisme firent des avancées menaçantes, Michel Chevalier se consacra tout entier à les combattre. Il ne perdait jamais une occasion, dans son cours au Collège de France ou dans les recueils qui lui étaient ouverts, de défendre les principes attaqués de l'économie politique libérale, ne trouvant pas de fondements plus solides pour la régénération de la nation que la liberté du travail, à laquelle, en conservateur, il aurait tout de suite joint la famille et la religion. Dans le *Journal des Débats*, il eut fréquemment l'occasion de combattre les différents avatars du socialisme, qui se rejoignaient dans une attaque frontale de toutes ces notions. Les propositions de Louis Blanc, pour ne pas parler même des adeptes de l'authentique communisme, lui paraissaient folles, mais il ne s'en occupait pas moins à les réfuter. Aux esprits égarés, qui oubliaient les faits les plus évidents de l'existence humaine, il disait : « Il ne suffit pas d'aimer l'humanité, il faut la connaître » ; mais eux donnaient tête baissée dans leurs chimères. (*Lettres sur l'organisation du travail*, 1848, p. 88)

Rapprochés des pamphlets de Frédéric Bastiat, les écrits de Michel Chevalier contre le protectionnisme feront bien sûr pâle figure. À défaut d'originalité, ses arguments sont toutefois solides, et bien agencés. L'auteur de l'*Examen du système protecteur* (1852) prouve méthodiquement que le protectionnisme gaspille les capitaux, en les faisant servir à des industries factices, moins lucratives que celles qu'ils seraient

Chine, Chinois

allés féconder, s'ils avaient été libres. Il prouve encore que ce système organise une immense injustice, par laquelle des producteurs privilégiés, qui ne représentent qu'une portion infime du corps social, se font servir des profits gonflés par l'intervention de la loi, comme jadis les grands seigneurs recevaient des avantages fondés sur tout autre chose que la réciprocité des services. Son petit chapitre sur les ménagements à garder dans la transition (chap. XXV), a pu indisposer les radicaux. Mais d'abord, les plus pressés s'étaient beaucoup rapprochés en fait de l'avis des modérés, après une première période d'opposition. Gustave de Molinari, qui nous sert ici de figure de radicalisme, avouait en 1857 que ses plaintes exprimées jadis contre Chevalier et les autres modérés du mouvement pour le libre-échange, avaient été exagérées ; en Belgique, il conduisait l'agitation libre-échangiste d'après leurs principes. (*O. C.*, t. XIII, p. 344) Ensuite, de cette timidité prétendue, Chevalier aboutissait à un projet de réforme bien articulé, qui supprimait les prohibitions, laissait entrer franc de tout droit des denrées comme le fer ou la viande, et introduisait la liberté à un degré qui était loin d'être modeste. Et sans doute les avancées du libre-échange à partir de 1860, conçues sur son modèle, n'ont pas été des déceptions.

On ne doit pas avoir de mal à reconnaître, dans la carrière publique de Michel Chevalier, et à l'examen de ses archives inédites, qu'il était véritablement animé d'une passion pour la liberté, et qu'il a bien servi cette idée. Son libéralisme, qui n'a pas le radicalisme de Frédéric Bastiat ou de Gustave de Molinari, n'est pas une façade, encore moins une fumisterie. Dans ses archives familiales se trouve par exemple une leçon du Collège de France sur les attributions de l'État, donnée en juin 1849 : ce n'est pas le lâche, le faux frère, qu'on y reconnaît. Les « exceptions », comme il les appelle, au principe de la liberté, sont peu nombreuses : il signale particulièrement la monnaie, les voies de chemins de fer, l'enseignement ; mais c'est sans l'accaparement du billet de banque, sans la gestion publique des transports, sans l'enseignement de l'État à tous les degrés. Car Chevalier est convaincu que c'est à la liberté de féconder le monde. « Hors de là, Messieurs », conclut-il, « hors des exceptions que je viens de vous signaler, et qui, après tout, ne représentent dans l'industrie humaine que bien peu de chose ; hors de là est le principe que, toutes les fois qu'on prendra quelque chose à l'industrie privée pour l'attribuer à l'État, c'est un coup qu'on portera à la liberté humaine, c'est une rétrogradation qu'on fera faire à la civilisation ». (Archives du château de Cazilhac, Cours au Collège de France, leçon du 9 juin 1849 : Ce qu'il est permis à l'État d'absorber. Ce qui lui est interdit, f° 44). C'était une conviction profondément enracinée en lui, et qu'on retrouve tout au long de ses écrits de l'âge de la maturité.

CHINE, CHINOIS. On sait que la Révolution française, en inaugurant le règne d'idées péniblement passées dans l'opinion publique, a participé à transformer la conception que le peuple français se faisait de lui-même et par ricochet des autres. Sur nulle autre question que la Chine et les Chinois ce réarrangement des conceptions n'est plus papable et plus manifeste. Subitement, sur la base de sources nouvelles et de faits auxquels on prête une attention qu'on ne prêtait pas à l'époque des Lumières, la Chine est rétrogradée au rang de puissance malfaisante et débile, loin du modèle de civilisation qu'elle représentait encore à l'époque de Turgot et des physiocrates.

[Les raisons de l'idéalisat.] Le premier engouement était la suite d'une construction intellectuelle lointaine. Sous l'Antiquité, la découverte de la Chine avait été d'emblée la révélation d'un modèle ; c'était la terre de tous les superlatifs. Pline l'Ancien, évoquant la physionomie de ses habitants méconnus, indique qu'ils « dépassent la taille ordinaire », et Strabon, vantant leur longévité, écrit même qu'ils « vivent plus de deux cent ans ». (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, Livre VI, XXIV : éd. Les Belles Lettres, 1980, p. 47 ; Strabon, *Géographie*, livre XV, 1, 37 : éd. Les Belles Lettres, 2016, p. 33) Lucien, ou pseudo-Lucien, dans les exemples de longévité, accorde une belle place aux Chinois ou Sères, en embellissant encore le portrait. « Des nations entières ont très longues vies. Ainsi l'on relate que les Sères vivent jusqu'à trois cent ans, en attribuant soit à l'air soit au sol la cause de cette extrême vieillesse, soit encore à leur régime, car cette nation dans sa totalité ne boit, dit-on, que de l'eau. » (Lucien, *Makrobioi*, 5 ; *Œuvres*, éd. Les Belles Lettres, 1993, t. II, p. 25.) D'après Ammien Marcellin, « les Sères mènent une vie fort pacifique, ignorant toujours armes et combats, et comme ces hommes calmes et d'humeur paisible ne trouvent de charme qu'à la paix, ils ne portent ombrage à aucun de leurs voisins. » (*Histoire*, livre XXIII, 67 : éd. Les Belles Lettres, t. IV, 1987, p. 117) Enfin, Bardesane d'Édesse va plus loin encore : dans un morceau conservé par Eusèbe de Césarée, il dit pour notre plus grande édification que « c'est une loi chez les Sères, de ne point tuer, de ne point se prostituer, de ne point voler, de ne point adorer des idoles. Dans tout ce vaste pays, on ne voit pas de temple ; pas une femme n'est connue sous le nom de prostituée ou d'adultère ; aucun larcin, aucun homicide ne conduit son auteur devant le juge. » (*Eusebii Pamphili Praeparationis evangelicae*, VI, 10 ; éd. Séguier de Saint-Brisson, 1846, t. I, p. 291)

Ainsi, à l'aube de la chute de l'Empire romain d'Occident, l'image d'une Chine vertueuse avait déjà fait son chemin. Elle ne va aller qu'en se renforçant. En plein Moyen-âge, l'époque des Croisades va participer, à sa manière, à la réputation de l'Orient. « Aux yeux des habitants miséreux et grossiers de l'Europe », écrit le sinologue Chklovski, « l'Orient apparaissait opulent et merveilleux, comme dans un conte de fées. S'emparant